



**Personnel - Administration Générale et  
Mutualisation**

**OBJET : Recrutement par le dispositif « Parcours Emploi Compétences » (PEC)**

**EXPOSE**

Dans le cadre de l'accompagnement à l'emploi, la communauté de communes a successivement mis en place des dispositifs relatifs aux contrats aidés, notamment, des emplois jeunes, des emplois d'avenir, et des contrats d'apprentissage. Elle souhaite désormais inscrire le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans sa gestion des ressources humaines.

Le dispositif Parcours Emploi Compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du Parcours Emploi Compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement :

- un emploi permettant de développer des compétences transférables ;
- un accès facilité à la formation ;
- un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi (avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail).

Ce type de recrutement ouvre droit à une aide financière de l'état qui s'exprime en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance (SMIC) par heure travaillée. Le taux de prise en charge varie entre 40 et 65 % selon le profil de la personne et peut aller jusqu'à 80 % du montant brut du SMIC si la personne réside en territoire ZRR – QPV.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

Il est envisagé de recruter des personnes sur un grade accessible sans concours pour pourvoir les postes suivants :

- 1 poste à temps complet pour le pôle culture. Ce poste de chargé de développement culturel permettrait d'intensifier les actions en particulier pour l'accueil du public,
- 1 poste à temps complet pour les services ADS et culture affecté à des tâches administratives,
- 1 poste à temps complet pour le service communication.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Personnel – Administration Générale et mutualisation » réunie le 19 novembre dernier.

**DECISION**

Compte tenu de ces éléments, le conseil communautaire :

- 1) décide d'adopter les propositions de création d'emplois PEC comme énoncé ci-dessus,
- 2) décide d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements avec le prescripteur et prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération,
- 3) précise que les crédits sont prévus au budget chapitre 012 pour 2022.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 9 décembre 2021

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20211213-619-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-12-2021

Publication le : 13-12-2021

Conseil Communautaire du 9



Le Président,  
  
Alain HUNAUT

## Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt et un, le neuf décembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – à la Halle de Béré - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X	P	M. Sébastien CROSSOUARD
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Claudie SONNET
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY			X	P	M. Michel HORHANT
	M. Michel HORHANT	X				
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET			X	P	M. Jean-Noël BEAUDOIN
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL			X	P	M. Jean-Noël BEAUDOIN
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON			X	P	Mme Béatrice PIERRISNARD
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES		X			
JUIGNE LES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON			X		

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY			X	P	Mme Martine CHEVALIER
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE			X	P	M. Jean-Claude DESGUES
SOULVACHE	M. Didier PAITIER			X	P	Mme Edith MARGUIN
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Monsieur François-Xavier LE HECHO

Mme Annette PIETIN est arrivée à 17 h 50 avant le vote de la délibération n° 111 relative aux tarifs des services intercommunaux de l'année 2022.

M. Patrick GALIVEL est arrivé à 17 h 55 lors de la lecture de la délibération n° 112 relative à la création d'un budget annexe Transports.

AR-Préfecture

044-200072726-20211213-619-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-12-2021

Publication le : 13-12-2021



Le Président,

Alain HUNAUULT